

LA VALORISATION DE NOS DÉCHETS

- ➔ Dijon métropole s'est engagée à **valoriser 60 %** des déchets produits sur le territoire d'ici 2030

La valorisation des déchets passe par

- Le compostage
- Le recyclage

Pour rappel • **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (10/02/2020)**

La collectivité a pour obligation réglementaire de proposer aux ménages un tri à la source des biodéchets à partir du 31 décembre 2023.

RÉDUIRE LE VOLUME DE NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

QUELS LEVIERS ?

En moyenne, le bac gris d'un habitant de la métropole dijonnaise contient

17 % de déchets alimentaires

dont 2 % de produits alimentaires non consommés

La réduction du gaspillage alimentaire

Le compostage des déchets alimentaires

Le tri des déchets alimentaires pour dépôt en borne dédiée

QU'EST-CE QU'UN BIODECHET ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit
les biodéchets comme :

« **Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.** ».

Les déchets alimentaires :

de quoi parlons nous ?



QUELLES SOLUTIONS DE TRI POUR LES DECHETS ALIMENTAIRES : COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- Gratuité des composteurs depuis le 1^{er} avril 2024
- 14 000 composteurs distribués depuis 2001
- Modalités (maison individuelle, ne pas avoir de composteur DM de moins de 7 ans, ...)
- 43 composteurs dont 9 distribués en 2024 sur votre commune

Toutes les informations et formulaires de demande sur :

<https://www.trionsnosdechets-dijon.fr>



JE DÉPOSE EN BAC D'APPORT EN VRAC ET SANS SAC



Épluchures et restes de fruits et légumes crus ou cuits



Marc de café avec ou sans filtre en papier



Sachets de thé et infusion en papier



Coquilles d'œuf écrasées



Fleurs fanées



N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

QUELLES SOLUTIONS DE TRI POUR LES DECHETS ALIMENTAIRES : COMPOSTAGE PARTAGÉ

JE DÉPOSE EN BAC D'APPORT EN VRAC ET SANS SAC



Épluchures et restes de fruits et légumes crus ou cuits



Marc de café avec ou sans filtre en papier



Sachets de thé et infusion en papier



Coquilles d'œuf écrasées



Flleurs fanées



N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- 111 sites de compostage partagé (quartier, copropriété, entreprise)
- 41 sites de compostage en établissement
- Demande de composteur partagé sur le site internet
- Possibilité de se former en tant que référents de site de compostage



Toutes les informations et formulaires de demande sur :

<https://www.trionsnosdechets-dijon.fr>

QUELLES SOLUTIONS DE TRI POUR LES DECHETS ALIMENTAIRES : BORNE DE TRI

JE DÉPOSE EN BORNE DE TRI EN VRAC ET SANS SAC



Épluchures et restes de fruits et légumes



Restes de repas
*féculeux, viandes et poissons **cuits**, os, etc.*



Marc de café avec ou sans filtre en papier



Sachets de thé et infusion en papier



Restes de pain et viennoiseries
cuits



Restes de produits laitiers
croûtes de fromage, etc.



Coquilles d'œuf

N° Vert 0 800 12 12 11



- Positionnement de **800 à 850 bornes**
- Couverture de **100%** du territoire
- Environ **300 habitants par borne de tri** (selon la typologie d'habitat)
- Déploiement progressif **sur 3 ans**



→ Une solution complémentaire aux dispositifs de compostage individuel et partagé encouragés par la métropole

- Les bornes de tri constituent un **moyen de collecte** par la métropole tandis que le compostage constitue une pratique autonome (de manière individuelle ou partagée)
- **Seuls les déchets alimentaires peuvent être déposés** aux bornes (les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou via un abonnement de collecte des déchets verts)

CORCELLES-LES-MONTS : 1 BORNE DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

- En accès libre
- Chaque borne est fermée par une trappe et dispose d'une pédale et d'une poignée pour l'ouverture
- Collectée une fois par semaine
- Nettoyée toutes les deux semaines



LES BORNES DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



LE BIO-SEAU

La métropole met à votre disposition un **bio-seau** d'une capacité de 7 litres qui vous permettra de stocker vos déchets alimentaires avant de les emmener au point de collecte

**Permanence de distribution des bioseaux vendredi 21/02
17h à 19h**



Bio-seau fabriqué en France en plastique 100 % recyclé
largeur : 237 mm - hauteur : 276 mm - profondeur : 234 mm

1 BORNE DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Impasse des vergers à côté du PAV verre

Une carte avec les emplacements sera par la suite disponible sur le site [trionsnodechets-dijon.fr](https://www.trionsnodechets-dijon.fr)

<https://www.google.com/maps/d/u/1/edit?mid=1c9DrE-xxYJU7AidpKCevGIXUFolG6c&usp=sharing>



TRIER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

QUELQUES CONSEILS

- Déposez vos déchets **en vrac dans le bio-seau**
- Vous pouvez déposer du papier journal pour protéger le fond de votre bio-seau
- Videz votre bio-seau **tous les trois jours** à la borne de tri
- Privilégiez un **endroit frais** pour stocker votre bio-seau



Vous retrouverez toutes les informations utiles dans le mémo qui vous sera distribué en boîtes aux lettres et lors du retrait de votre bio-seau

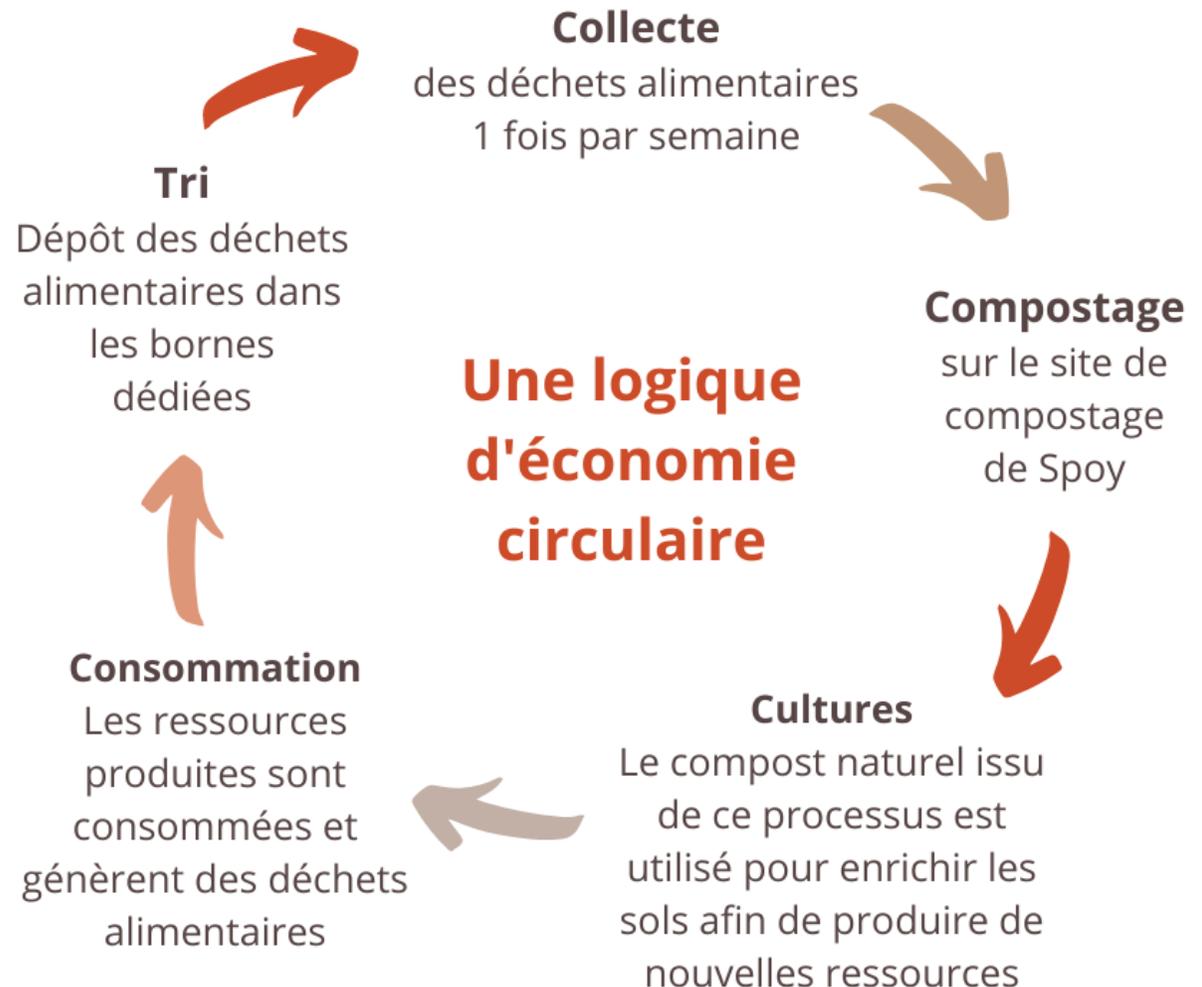
ET ENSUITE ? QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

➔ Un retour à la terre

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont emmenés sur une plateforme de compostage.

Le compost obtenu est utilisé pour enrichir les sols et améliorer leur fertilité.

De nouvelles ressources sont ainsi cultivées puis consommées.



LES PROCHAINES ÉTAPES

1. **Janvier** : Validation définitive des emplacements par les services de la mairie de Corcelles-lès-Monts
2. **Mi-février** : un **mémo sera distribué en boîtes aux lettres** pour informer de la date de la permanence pour retirer votre bio-seau.
3. **Mi-février** : **installation des bornes** et rendez-vous à la date indiquée dans le mémo et sur trionsnosdechets-dijon.fr pour récupérer votre **bio-seau**. (un par foyer)
Si vous n'êtes pas disponibles lors des permanences, rapprochez-vous de la mairie.

→ **Pour suivre les actualités, rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr**